987

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	PRG3C
	Variante :	CPZ42A
	Version :	NAVRE6K71M0NA281NA1
0.2.1	Nom commercial :	PREMIUM
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Nom et adresse du constructeur :	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule:	VF624GPA000071301

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e1*2007/46*0161*10 délivrée le : 2013-01-09 -
et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite(côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2013-08-26

Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		70/157*2007/34
	A l'arrêt		83 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
	En marche		79,2 dB(A)
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro EEV-K
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		2005/55*2008/74K
	1. Procédure d'essai: Type 1 ou ESC	CO : 0,126 g/kWh NOx : 1,726 g/kWh Particules : 0,008 g/kWh	HC : 0,016 g/kWh HC + NOx : ---
	Opacité de la fumée (ELR):	0,06 m^{-1}	
	2. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO : 0,214 g/kWh NHMC : 0,019 g/kWh CH_4 : ---	NOx : 1,493 g/kWh THC : --- Particules : 0,012 g/kWh
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :		0,65 m^{-1} ECE R24-03
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :		---
52.	Remarques:		---
	N° CNIT(valable uniquement pour la France):		N30RENTR327R622

DUPLICATE